



# LE SILLON VERT

La revue des écologistes de Champagne-Ardenne  
n°5 / octobre, novembre, décembre 2025



LES ÉCOLOGISTES  
CHAMPAGNE-ARDENNE



# EDITORIAL

## Polluants éternels : la goutte d'eau qui fait déborder la colère !



**D**es maires, des éleveurs-agriculteurs et des habitants de notre région sont assommés par l'ampleur des conséquences. « C'est une bombe à retardement, ce sera un scandale sanitaire plus important que celui de l'amiante » déclarait [Annick Dufils, maire de Malandry](#) dans les Ardennes, interrogée en marge du congrès national des maires de France ».

PFAS, pesticides, fongicides, métabolites, perturbateurs endocriniens, microplastiques, le macabre défilé de molécules se mélange, imprègne les gouttes de pluie, chemine sur les sols, pénètre les nappes phréatiques et les cours d'eau. Les poisons se propagent à toute la chaîne alimentaire. Nous sommes face à un problème majeur de santé publique : explosion du nombre de cancers pédiatriques, maladies neurodégénératives et troubles hormonaux, en particulier chez les travailleurs et travailleuses agricoles et les populations riveraines.

Parallèlement, nous lisons dans la presse que les syndicats de l'ADEME l'ARS et l'OFB se réunissent pour alerter contre les menaces qu'ils subissent.

Tout·e·s, consommactrices et consommacteurs, nous devons nous unir pour dire STOP au cynisme qui met en péril la biodiversité dont nous sommes un des maillons. ◆

**Evelyne Bourgoin**



### Comité de rédaction :

Bureau exécutif régional, Evelyne Bourgoin, Nadine Soret, Kastriot Gjoni, Catherine Le Goff, Christophe Dumont.

**Photo de couverture :** Yvann Robinet

**Photo p.10 :** Exemple de zone humide recréée au Val de Presle en Haute-Marne, image publiée avec l'accord du SM6R (Syndicat Mixte des 6 Rivières)

**Images :** Freepik.com

# ARDENNES

## ALERTE AUX PFAS DANS LES ARDENNES

La nouvelle a explosé en pleine canicule. Le 10 août dernier un arrêté préfectoral restreint l'usage de l'eau du robinet pour 2.800 habitant.e.s d'une douzaine de communes situées au nord-est du département des Ardennes. L'eau est déclarée impropre à la boisson ou à la préparation des biberons. Les maires sont sommés de chercher des alternatives. Ils et elles doivent créer un « plan d'action » comprenant un « calendrier de déploiement technique » afin de « rétablir dans les plus brefs délais la conformité de l'eau. »

### Distribution d'eau en bouteille... plastique

En l'absence de point de captage de proximité non pollué, les décrets préfectoraux prévoient des distributions de bouteilles d'eau... en plastique. Pourtant, une enquête menée par Sciences et Avenir montrait, dès 2018, que 93 % des eaux en bouteille de 11 marques différentes contenaient des microplastiques, dans une quantité variable, mais en moyenne deux fois plus élevée que dans l'eau du robinet ! Et, comble de la situation, 63% des eaux minérales contiennent du TFA, un polluant persistant de la grande famille des PFAS ! Reconnaissions que, dans les Ardennes comme ailleurs, l'eau en bouteille plastique est un marché juteux...

### RECORD DE FRANCE DE LA POLLUTION AUX PFAS

| Communes des Ardennes    | Taux relevé pour 20 PFAS | Date de l'arrêté | Zone de captage                                    | Norme admissible depuis le 11/01/2007                           |
|--------------------------|--------------------------|------------------|--|---|
| Bayonville               | 270ng/l                  | 04/07/2025       | Le Pont des Arches, Buzancy                        |   |
| Beffu-et-le-Morthomme    | 270ng/l                  | 04/07/2025       | Le Pont des Arches, Buzancy                        |   |
| Blagny                   | 350ng/l                  | 04/07/2025       | Sources des sept fontaines, Malandry               |   |
| Haraucourt (et Villy)    | 890ng/l                  | 04/07/2025       | Source du lavoir, Haraucourt                       |   |
| Imécourt                 | 270ng/l                  | 04/07/2025       | Le Pont des Arches, Buzancy                        |   |
| La-Ferté-sur-Chiers      | 224ng/l                  | 05/02/2025       | captage Fontaine du Cran, Olizy-sur-Chiers (Meuse) |   |
|                          | 479ng/l                  | 15/07/2025       | captage de Villy (Ardennes)                        |   |
| Landres-et-Saint-Georges | 270ng/l                  | 04/07/2025       | Le Pont des Arches, Buzancy                        | 100 nanogrammes pour 1 litre (100ng/l) pour la somme de 20 PFAS |
| Linay                    | 350ng/l                  | 04/07/2025       | Sources des sept fontaines, Malandry               |   |
| Malandry                 | 350ng/l                  | 04/07/2025       | Sources des sept fontaines, Malandry               |   |
| Sivry                    | 270ng/l                  | 04/07/2025       | Le Pont des Arches, Buzancy                        |   |
| Thénorgues               | 270ng/l                  | 04/07/2025       | Le Pont des Arches, Buzancy                        |   |
| Verpel                   | 270ng/l                  | 04/07/2025       | Le Pont des Arches, Buzancy                        |   |

Les maires ont le sentiment de se trouver dans une véritable impasse. Ici on tente de trouver d'autres sources, qui s'avèrent elles aussi polluées. Là on rembourse ou distribue des milliers de bouteilles, pour l'instant aux frais de la commune. Les réunions de pilotage servent surtout à s'assurer que la distribution est bien effectuée. L'enquête menée par

le député Warsmann avance très doucement et les élus manquent d'information. La parole se fait rare, mais des interrogations commencent à voir le jour.

### Qui est responsable ?

Alors qui est à l'origine de cette contamination : La papeterie meusienne qui a eu recours à ces produits ?

Les ARS qui n'ont pas effectué les mesures à temps, alors que la recherche de 20 PFAS dans les eaux destinées à la consommation humaine est demandée par l'Etat depuis décembre 2022 dans les territoires où a été identifiée une source de contamination ? La DREAL, en charge du contrôle des entreprises ICPE, qui a accordé les autorisations d'épandage depuis 2020 ?

Le prestataire de service qui « débarrassait » la papeterie de ses déchets toxiques à bon compte ?

L'agriculteur qui n'a pas cherché à connaître la composition des amendements livrés ? « Tout était traité par le prestataire », nous confie-t-on. « Le cahier d'épandage n'était pas communiqué, le tonnage non plus ».

A ce stade, ce que nous savons grâce à l'enquête menée par France 4 et Disclose, c'est que le seul point commun entre les communes impactées, réparties sur trois foyers de contamination et parfois distantes d'une vingtaine de kilomètres, est l'épandage des boues industrielles de papeterie, autorisé par arrêtés préfectoraux depuis au moins 2020. En réalité ce système, mis en place depuis 1995, arrangeait tout le monde. La papeterie de Stenay expédiait ses produits d'emballage en direction des USA et l'agriculteur obtenait pour pas cher ce qu'il pensait être un apport fertilisant pour ses terres. Remonter la chaîne des responsabilités est complexe mais ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui le tribut de ces petits arrangements est bien lourd à payer.

### Elargir sa vision des choses

Prenons cependant bien conscience que le problème ne se situe pas au niveau départemental. A l'échelle nationale, européenne et mondiale, l'enjeu est de taille ! En France, la carte récemment finalisée par Générations Futures permet à chacun.e de connaître précisément la qualité de son eau au point de captage local. Les chiffres donnent un aperçu vertigineux de l'ampleur du problème.◆

# AUBE

## PFAS dans l'Aube : un scandale sanitaire

### Nous sommes tous concernés

**L**e 20 février 2025 fut une victoire, oui, mais en trompe-l'œil. L'Assemblée Nationale adoptait enfin, sous l'impulsion du député écologiste Nicolas Thierry, une loi visant à restreindre l'usage des PFAS, ces « polluants éternels » qui empoisonnent nos vies.

On aurait pu s'en réjouir, croire la menace écartée. Quelle naïveté ! Pour nous, Écologistes, et pour les collectifs citoyens comme Zéro Déchet Troyes ou Aube-Durable, ce n'était que le prélude d'un combat de longue haleine.

Cette réalité implacable s'inscrit dans les analyses de nos rivières, de nos sols, et bientôt, dans notre sang. Comme tant d'autres départements, l'Aube que l'on aurait aimé croire épargnée, n'est pas ce havre de paix écologique qu'on imagine. Notre territoire porte également les cicatrices d'une pollution industrielle importante.

### Trois sites industriels aubois sous le feu des projecteurs

Grâce à la vigilance d'associations comme Zéro Déchet Troyes et Aube Durable, on y voit un peu plus clair. Une enquête a identifié trois sites industriels majeurs dans l'Aube responsables de rejets de ces polluants (source Association Générations Futures) :

**Notre territoire porte les cicatrices d'une pollution industrielle importante.**

- **SAICA Paper France** à Nogent-sur-Seine, spécialisée dans le papier-carton, émettrait 5,1 g/jour de PFAS.
- **ICOA à Crancey**, fabricant de mousse polyuréthane, rejette des AOF, une autre famille de composés fluorés préoccupants.

- **Cristal Union** à Arcis-sur-Aube, la sucrerie-distillerie, émet des rejets de 2,7 g/jour de PFAS et surtout 127 976 g/jour d'AOF.

Le cas de Cristal Union, révélé en octobre 2025 par Disclose et France 3 Champagne-Ardenne, illustre une spirale infernale. Les eaux de lavage des betteraves, chargées de polluants, sont épandues sur les champs.



Ces mêmes champs, contaminés, produisent des betteraves qui retournent à l'usine, tandis que les dérivés sont utilisés pour l'alimentation animale, propageant le poison à toute la chaîne alimentaire.

Dans l'Aube, comme ailleurs, la surveillance se met en place. Les premiers résultats des rejets industriels, publiés par la DREAL Grand Est, confirment la contamination. L'Agence Régionale de Santé (ARS) montre elle aussi des dépassements de la norme de qualité pour l'eau potable (0,1 µg/L) dans certains secteurs du Grand Est, et appelle à réduire l'exposition des populations les plus sensibles. L'heure n'est plus aux demi-mesures ni aux faux-semblants. L'heure est à l'action, résolue et collective. ♦

**Kastriot Gjoni**



# MARNE

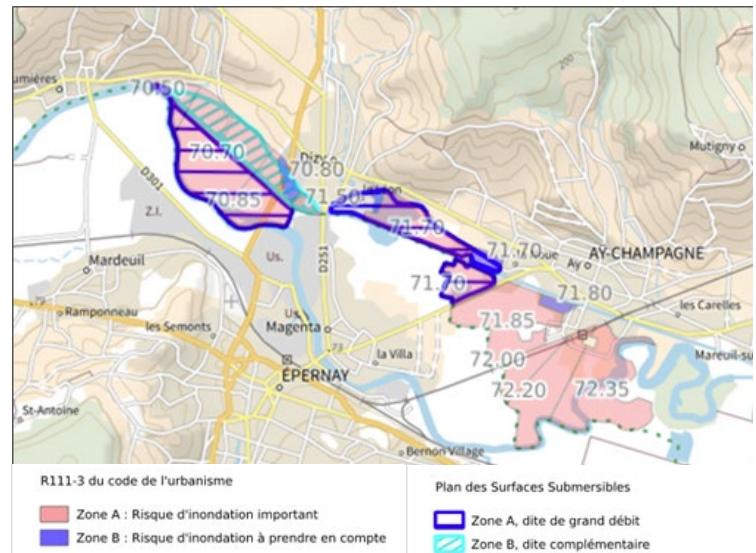
## L'eau dans la Marne, un marqueur du dérèglement écologique et climatique

L'activité humaine contribue au dérèglement du climat : pluies diluviennes et périodes de canicules deviennent des événements récurrents. L'été champenois 2025 aura connu deux vagues de fortes chaleurs au mois de juin et des précipitations intenses en juillet entraînant des dégâts à Reims et ailleurs. L'eau devient un marqueur visible du dérèglement et rappelle l'urgence d'une gestion durable de la ressource.

### Des risques d'inondation de plus en plus prégnants

Les précipitations excédentaires de l'année 2024 ont touché toute la France, notamment autour de Vitry-le-François. Fin juin 2024, suite à des orages exceptionnels, [le tronçon de la Marne entre Épernay et Saint-Dizier, a été placé en vigilance jaune « Crues »](#). Dans le département, 150 communes sont aujourd'hui concernées par le risque inondation et 12 Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) sont prévus. Ces inondations fragilisent les sols et impactent les rendements agricoles. Pour y faire face, l'État, la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie soutiennent le Programme d'Études Préalables (PEP) qui développe études hydrauliques et diagnostics de vulnérabilité. Cette année, des modélisations de crues ont été menées sur 85 communes d'une part le long de la Vesle, l'Ardre et la Noblette et d'autre part sur le secteur de la Communauté de Communes Grande Vallée de la Marne.

Carte PSS-R.111-3-Aléa inondation sur la Communauté de Communes Grande Vallée de la Marne. DDT 51

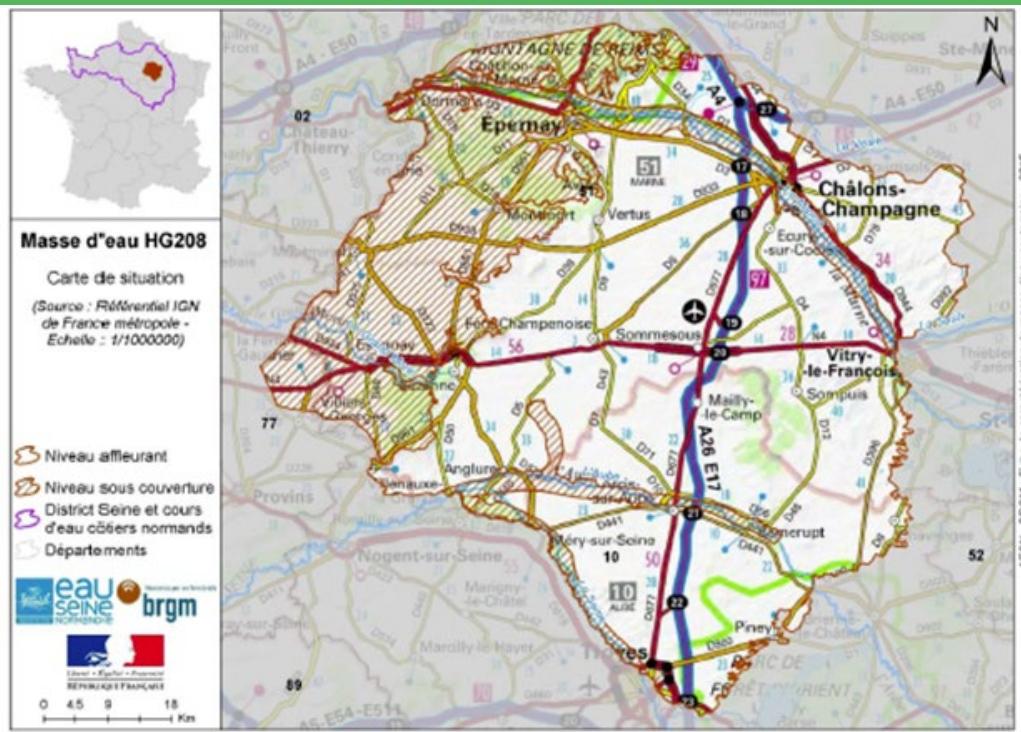


Le [site gouvernemental Géorisques](#) présente le cours de la Marne entre Tours-sur-Marne et Ablancourt comme un TRI (Territoire à Risque Important d'inondation), avec débordements de nappe et de cours d'eau. Au centre de ce secteur, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a lancé un diagnostic pour 7 zones humides. Le rapport final sera rendu début 2026. Le périmètre du PEP Inondations élargi couvre désormais le cours de la Marne de [ses sources jusqu'à sa confluence avec la Seine](#).

### Des nappes souterraines en tension

Canicules et sécheresses successives vident les nappes phréatiques. Cette année, 6 bassins hydrographiques marnais ont été placés en alerte, et plus de 70 communes soumises à des restrictions d'eau. La situation de la nappe de la Craie Sud-Centre, pourtant très vaste, [affichait des niveaux préoccupants](#).

Les études pointent des tensions actuelles sur la nappe de la Craie Sud-Centre, et prévisibles d'ici 2027 sur les nappes de la Craie nord et de Champigny situées respectivement au nord et sud-ouest du département. Une situation observée par l'OFB de la Marne qui constate que les rivières connaissent désormais des débits faibles huit années sur dix en été <sup>1,2</sup>. L'irrigation agricole participe de ces étiages prolongés : les 365 forages d'eau à destination des cultures recensés dans la nappe de la Craie Sud-Centre au 31 décembre 2021<sup>3</sup> pèsent lourd sur la ressource. Pourtant, si la nécessité d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Craie pour encadrer la gestion de l'eau a bien été identifiée, celui-ci n'a toujours pas été mis en œuvre...



## Une qualité d'eau très préoccupante

À la question de la quantité, s'ajoute celle de la qualité. Le département de la Marne fait face à une contamination multiple de ses eaux. La nappe alluvionnaire<sup>4</sup> de la Marne approvisionne de nombreuses communes, dont Châlons-en-Champagne et Épernay. Son état chimique est malheureusement médiocre<sup>5</sup>. La viticulture est effectivement l'une des cultures les plus polluantes en termes de volume utilisé et de toxicité des produits ; et le département se situe en deuxième position nationale pour l'achat de pesticides ([jusqu'à 3.000 tonnes par an](#)). De récentes analyses d'urine et de cheveux ([étude PestiRiv](#)) montrent clairement l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de zones viticoles.

Issus des engrains agricoles, les nitrates représentent un autre danger, notamment pour les femmes enceintes et les nourrissons. À cela s'ajoutent les PFAS. Ces micro-polluants, détectés dans des produits dérivés du groupe agro-industriel Cristal Union de Bazancourt-Pomacle, contaminent sols et eaux [par le biais des mélasses et vinasses de betterave](#).

Les nouvelles filières agro-industrielles peuvent aussi poser problème : en février 2025, l'usine de méthanisation Methabaz, située à Bourgogne-Fresne, a déversé accidentellement un million de litres de digestat sur des terres agricoles. Si aucun captage d'eau potable n'a été officiellement touché, l'incident rappelle les risques pour notre environnement d'une surproduction déconnectée des [besoins locaux](#).

Cette multiplication des pollutions est inquiétante. Depuis de nombreuses années, l'eau de la Communauté Urbaine Grand Reims « [présente des concentrations en pesticides élevées](#) » (2024 : atrazine désthy, chloridazone desphényl...). Ces évaluations réalisées substance par substance ignorent leurs interactions dans l'environnement, même à faible dose. Peu d'études sont réalisées sur ce qu'on appelle l'effet « cocktail ». Vulnérables aux pollutions, les captages rémois ont ainsi été classés « Grenelle » par l'État. Aucune solution raisonnable ne permettant d'assurer une totale qualité de l'eau, la préfecture accorde de plus en plus de dérogations pour l'eau potable. Mais jusqu'à quand le restera-t-elle ? ◆

**1** Université Populaire d'Écologie de la Marne, entretien du 9 juillet 2024 de M. Parisot, technicien rivière, correspondant du réseau ONDE et de M. Widiez, inspecteur de l'environnement, agents de l'OFB de la Marne, à Châlons en Champagne.

**2** « Ceci est dû à l'impact des prélèvements dans la nappe sur les cours d'eau crayeux en période d'étiage. » PAOT Eau 2022-2027, 23/06/2023, page 57.

**3** PAOT Eau 2022-2027, 23/06/2023, page 20.

**4** Nappe qui circule dans les sédiments des rivières.

**5** « La plupart des masses d'eau de l'unité hydrologique de la Marne Vignoble ont des dégradations liées aux produits phytosanitaires, mais certains affluents de la Marne (Ruisseau de Trépail, Ru de Brunet, le Dompṭin...) connaissent des contaminations multiples et récurrentes. » PAOT 2022-2027 page 63

# ZOOM SUR L'EAU



## NOTRE EAU, CE TRESOR

L'eau recouvre 70 % de la surface de notre planète bleue. Quelle énorme quantité cela représente ! Et pourtant, seulement 0,3 % de cette eau non salée est accessible en surface pour les usages humains. L'eau douce liquide est donc une rareté, un trésor à préserver...

### Effet « cocktail » : qui va trinquer ?

Actuellement ce ne sont pas moins de 10.000 préparations phytosanitaires que l'on propose sous différents noms aux agriculteurs en conventionnel, qui acceptent aussi de recevoir des boues de station d'épuration et des digestats de méthaniseurs, contenant résidus toxiques et PFAS. Les polluants éternels se cumulent ainsi sur les terres agricoles aux pesticides, fongicides et autres bactéricides, voire aux résidus de perchlorate issus d'anciennes zones de combat comme dans les départements de

la Marne et des Ardennes... Les effets sur la santé humaine d'une exposition simultanée à plusieurs substances chimiques, même à faible dose, pourraient renforcer les effets nocifs de chaque substance ou produire des effets inattendus. La connaissance scientifique sur les « effets cocktails » avance peu à peu. Bien que la durée de transfert entre la surface et la nappe phréatique dépende de la composition et l'humidité du sol, toutes ces molécules finissent par former à un moment donné un joyeux mélange fort peu ragoûtant. La science a montré que les «molécules-mères» initiales se transforment au fil du temps en sous-produits issus de leur dégradation. De là naissent des « molécules-filles » autrement appelées métabolites. En quelque sorte, des zombies-mutants au comportement erratique redoutable.

### A votre santé !

Un récent rapport indique qu'en Europe 37 substances actives de pesticides actuellement autorisées sont des PFAS (soit 12% de toutes les molécules synthétiques admises sur le marché). Selon cette étude, «la vaste majorité de ces substances sont persistantes en environnement ou donnent naissance à des métabolites persistants comme le TFA<sup>1</sup>.» Les recherches scientifiques menées par l'OCDE et d'autres instituts européens ont abouti à considérer le TFA comme un PFAS, en tant que composé perfluoré organique persistant. Or la recherche du TFA n'est toujours pas actée par les ARS en charge des analyses de l'eau potable. Les risques pour la santé, désormais avérés,

**Les effets sur la santé humaine d'une exposition simultanée à plusieurs substances chimiques, pourraient renforcer les effets nocifs de chaque substance ou produire des effets inattendus.**

donnent le vertige : cancers, troubles de la grossesse, perturbations endocriniennes, maladies cardiovasculaires, affaiblissement du système immunitaire... autant de conséquences qu'à l'heure actuelle, aucun traitement médical ne permet d'éliminer. Cette liste, documentée par des études scientifiques internationales, est un réquisitoire accablant contre des décennies d'inaction et de complaisance.

## Agir « à la source »

La loi du 20 février 2025 portée par Nicolas THIERRY, député écologiste, a constitué une première étape cruciale, belle victoire pour notre parti. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, elle interdira la fabrication, l'importation et la vente de PFAS dans les cosmétiques, les farts de ski et certains textiles. C'est une avancée trop vite freinée par les lobbies, qui ont fait exclure les ustensiles de cuisine, pourtant source majeure d'exposition. De récents travaux du CNRS montrent pourtant qu'on pourrait substituer d'emblée 25% des usages. Pendant ce temps, l'État français joue la montre. Le plan d'action gouvernemental 2023-2027 vise plus à « améliorer la connaissance » qu'à interdire. On attend l'Europe, alors qu'on aurait pu anticiper, comme [le Danemark l'a fait dès 2020](#) pour les emballages alimentaires. Une stratégie bien connue, dénoncée par les Écologistes : « Plus de recherches ! », clament les industriels pour repousser toute réglementation contraignante. Une fois de plus le doute bénéficie à leurs produits. Or pendant ce temps, le poison se répand et notre santé se dégrade.

## La qualité de l'eau a besoin de transparence

En dépit de l'arrêté de 2022 fixant à 0,1µg/l pour 20 PFAS, les Autorités Régionales de Santé françaises (ARS) ont tardé à vérifier la teneur en PFAS des captages, se cantonnant aux contrôles bactériologiques, physico-chimiques (pesticides, nitrates, plomb) et radiologiques. En 2024, une grande enquête est menée à l'initiative du parti les Ecologistes. [Publiée par Mediapart](#), elle révèle des taux de toxicité importants sur de nombreux points de captage du sol français. Enfin, le 27 février 2025, l'application de la DCE (Directive Cadre Européenne) de 2020 intègre le paramètre « recherche de 20 PFAS » au protocole d'analyse<sup>2</sup>. Très récemment, l'ANSES vient de préconiser cinq PFAS supplémentaires dans les recommandations adressées aux ARS pour 2026. Mais toujours rien concernant le TFA...

**Qu'attendent les autorités pour mettre en place les mesures qui s'imposent pour préserver la qualité de l'eau ?** ◆

<sup>1</sup> TFA : Acide trifluoroacétique, identifié comme un métabolite potentiel issu des produits agricoles fluorés.

<sup>2</sup> L'application de cette DCE de 2020 doit être traduite dans les lois des états membres avant 2026.

Nadine Soret et Kastrio Gjoni

# DES MOLECULES QUI NOUS EMPOISONNENT

## Les PFAS, « purs » produits du « génie » humain

Rappelons ce que sont ces PFAS. Imaginez des molécules chimiques, conçues par l'Homme dans les années 1940, de véritables « super-molécules » aux propriétés antiadhésives, imperméables, hydrophobes et oléophobes (elles repoussent l'eau et la graisse) et de plus résistantes à la chaleur. Ce « pur » produit du « génie » humain constitue la famille des per et polyfluoroalkylés. Pratiques, n'est-ce pas ? Tellelement pratiques qu'on les a répandues partout : dans nos poêles en Teflon, nos emballages alimentaires, nos vêtements techniques, nos cosmétiques, et même dans les mousses anti-incendie. Hélas, le miracle industriel s'est transformé en cauchemar sanitaire.

## Apprenons à détecter les PFAS (généralement en tout petits caractères) :

- PTFE
- Perfluorodecalin
- Perfluorononyl dimethicone
- Polyperfluoromethylisopropyl ether
- Methyl perfluoroisobutyl ether
- Perfluorohexylethyl triethoxysilane
- Perfluorohexane
- Polyperfluoroethoxymethoxy difluoroethyl peg phosphate.

## Des molécules indestructibles

Le problème ? Leur « super-pouvoir » est aussi leur malédiction. Leur liaison carbone-fluor est si solide qu'elle est quasi indestructible dans la nature. Elles s'accumulent, persistent, voyagent dans l'eau, l'air, les sols. Des contaminations indirectes se produisent en chaîne via les décharges, stations d'épuration et autres résidus d'incinérateurs, puisqu'aucun traitement ne permet de les éliminer. Les PFAS se répandent d'abord sur les sols et les sédiments. Puis le lessivage dû aux eaux de pluie les entraîne vers le sous-sol et les nappes phréatiques, amenant à un relargage progressif dont la concentration s'accroît au fur et à mesure des années. Logiquement, ces contaminations se propagent aux cours d'eau avant de rejoindre la mer. De fait, l'accumulation des PFAS empoisonne non seulement l'ensemble du cycle de l'eau mais aussi toute la chaîne alimentaire pour finir dans nos corps. Sachant que les PFAS se fixent sur les protéines, la consommation de viande, volaille, produits laitiers et d'œufs est vivement déconseillée en zone polluée. Or une étude de Santé Publique France a révélé leur présence dans 100 % des individus testés. Personne n'y échappe... ◆

<sup>1</sup> Ainsi s'explique la présence des PFAS aux abords des aéroports. Un arrêté récent vient de réglementer la composition de ces mousses.

<sup>2</sup> La technique de l'électroplacage, entre autres, est émettrice de PFAS.

Kastrio Gjoni et Nadine Soret

# Face à l'inaction : nos propositions

À la différence des différents gouvernements qui continuent à faire l'autruche, les Écologistes regardent le problème en face. Notre monde est contaminé, et il est urgent d'agir. Notre projet est clair et repose sur un principe fondamental : le principe de précaution.

**V**oici les axes de notre combat, un chemin réaliste pour sortir de la société des toxiques :

## 1. Inverser la logique : interdire par principe.

Nous demandons l'interdiction a priori de toute la famille des PFAS au niveau européen. Seuls des usages jugés « essentiels » (santé, sécurité) et sans alternative pourraient bénéficier d'une dérogation temporaire. La France doit anticiper et interdire dès le 1er janvier 2026 les PFAS dans les emballages alimentaires, les cosmétiques et les poêles à frire. La publication intégrale des décrets d'application de la loi PFAS de février 2025 portée par notre député Nicolas THIERRY s'impose.

## 2. Décontaminer et responsabiliser : le pollueur doit payer.

Il faut lancer un état des lieux exhaustif de toutes les pollutions et imposer des valeurs limites de rejet. Nous proposons de créer une filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP<sup>1</sup>) : ce sont les industriels qui ont profité de ces substances qui doivent financer la dépollution, via une taxe ou une redevance. Cette application de la REP pour amorcer le principe pollueur-payeur avait été [renvoyée au débat budgétaire...](#)

## 3. Sanctionner et financer la transition.

Tout manquement à la réglementation doit être lourdement sanctionné. Les amendes doivent alimenter un fonds dédié à la recherche publique indépendante et aux opérations de décontamination. Le risque judiciaire est un levier puissant pour faire bouger les lignes. Seule une entité indépendante et non intéressée au résultat - donc en général publique - doit pouvoir évaluer impartialement l'usage de ces molécules (c'est actuellement le producteur qui établit le dossier de toxicité, évidemment à décharge...).

## 4. Soutenir la recherche publique.

Il est crucial de financer massivement la recherche publique pour mieux comprendre les impacts sanitaires et développer des alternatives saines et durables à ces polluants, notamment dans le domaine médical. Dotons les services déconcentrés de l'Etat de moyens adaptés pour le suivi et le contrôle des industries productrices et utilisatrices de PFAS.

## Que pouvons-nous faire, ici et maintenant ?

La bataille contre les PFAS ne se gagnera pas seulement à Bruxelles ou à Paris. Elle se mène aussi et surtout sur nos territoires. L'adage « Penser globalement, agir localement » n'a jamais été aussi pertinent.

**1. Interpeller nos élus.** La loi existe, même si elle est imparfaite. Utilisons-la ! Nous vous invitons à contacter vos maires, vos conseillers départementaux et régionaux, vos député·e·s. Demandez-leur ce qu'ils comptent faire concrètement :

- Exigez des analyses régulières et transparentes de l'eau du robinet, des cours d'eau et des sols de votre commune.
- Demandez la mise en place de plans de traitement et de dépollution, notamment pour sécuriser la production d'eau potable.
- Questionnez-les sur les choix budgétaires. La santé et l'environnement doivent être des investissements prioritaires, avant des projets plus « vendeurs » électoralement.

**2. Mettre fin aux inégalités territoriales.** Des inégalités sont mises en évidence par cette pollution. Les services publics de l'eau et les collectivités s'avèrent très inégaux pour y faire face en termes de compétences et d'ingénierie intégrée. Des leviers de financement doivent être imaginés pour soutenir les petites collectivités démunies de capacités d'action.

## 3. Devenir des consom'acteurs et consom'actrices.

Notre pouvoir de consommateur·rice est une arme. Dès aujourd'hui, nous pouvons choisir le « zéro PFAS ». Refusons d'acheter des produits qui en contiennent. Privilégions les ustensiles de cuisine en inox, en fonte ou en céramique. Évitons les emballages superflus et les textiles traités chimiquement. Chaque achat compte.

**4. Soutenir les initiatives citoyennes.** Le travail des associations est fondamental. Signez et partagez la pétition sur StopPFAS.fr pour donner plus de poids à ce combat. La vigilance citoyenne est un garde-fou contre l'inertie politique et les mensonges industriels.

**5. Préserver à tout prix la qualité de l'eau. Interdire tout épandage et rejet de déchets toxiques ; élargissons le périmètre des aires de captage d'eau en créant des bassins d'alimentation réservés exclusivement aux espaces vierges ou à l'agriculture bio ; finançons la reconquête des sols aquifères par des aides agricoles adaptés (FSE) ; recrutons des agents spécialisés pour développer cette stratégie et vérifier son application.◆**

**1** REP : Responsabilité Élargie du Producteur, reconnue dans la Directive Cadre sur les déchets.

# Réhydrater les paysages, une urgence écologique

## L'eau révèle la fragilité de nos équilibres écologiques.

Face aux dérèglements du climat et aux constats de pollution, restrictions et protections ponctuelles ne sont que des pansements. Protéger les captages d'eau potable et assainir les eaux usées est essentiel mais insuffisant. Tant pour sa quantité que sa qualité, la préservation de la ressource passe par la restauration écologique des cycles de l'eau. Il faut réhydrater nos paysages en ralentissant, répartissant, infiltrant et stockant l'eau dans les sols et la végétation. Appliquées à l'échelle des bassins versants, les techniques d'hydrologie régénérative offrent des perspectives concrètes. Il s'agit de redonner à la terre sa capacité d'éponge, de restaurer les zones humides (véritables « reins » de la terre), de reconnecter chaque rivière à sa plaine alluviale, en regagnant une biodiversité des ripisylves vitale au cycle naturel de l'eau<sup>1</sup>.

Face à la dégradation des milieux et des ressources, une volonté d'actions collectives émerge dans toute la région. Dans les Ardennes, des conseillers communautaires siègent à l'Etablissement Public

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels vient d'acquérir plusieurs hectares en bord de Meuse (08) pour en sauvegarder les rives. Entre Étourvy et Chesley (10), le Landion a retrouvé son lit et ses méandres. Autour de Bar-sur-Aube (10), la restauration du bassin de la Bresse s'organise avec la mobilisation des propriétaires riverains. Au Val de Presle (52), le ruisseau a retrouvé son tracé naturel, entraînant la renaturation d'une vaste zone humide de 20 hectares. A Fismes (51), un projet s'apprête à redonner vie à une zone humide. Dans nos quatre départements, Champagne Ardennes Nature Environnement (CANE) agit pour réduire les risques d'inondation et améliorer la biodiversité tout en préservant les espaces d'intérêt patrimonial.

Mais ne nous leurrons pas : la restauration écologique des milieux ne sera efficiente que dans le cadre d'une restructuration profonde de notre modèle de société. Sans sortie des pesticides, sans une transition agro-écologique impliquant des usages de l'eau redéfinis, la restauration écologique des milieux sera à recommencer indéfiniment... La question de l'eau nous invite à repenser à la fois nos consommations, l'aménagement du territoire et bien sûr notre système actuel de production agro-industrielle. La solution est d'ordre structurel et nécessite une vision politique globale.◆



d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)<sup>2</sup>. Cette instance, créée suite aux inondations catastrophiques de 1995, a vu peu à peu se greffer d'autres objectifs comme la lutte contre les pollutions et la préservation des milieux naturels.

**1** Baptiste Morizot., HUSKY S. (2024), *Rendre l'eau à la terre*, Ed. Actes Sud

**2 Toute les communautés de communes ou agglomérations riveraines françaises bordant la Meuse sont représentées au sein de l'EPAMA de la source jusqu'à Givet.**

# LES ÉLUS À LA RÉGION

**La question de l'eau est une question capitale pour les élus écologistes, que ce soit le problème des inondations, et plus encore des étiages concernant la qualité de l'eau potable. Christophe Dumont a interrogé par 2 fois l'exécutif à propos de scandales sanitaires, les 2 fois l'exécutif régional a botté en touche !**

## Polluants émergents dans l'eau potable

Dans le cadre de la série documentaire d'investigation scientifique *Vert de Rage*, diffusée sur France 5, une équipe de journalistes a travaillé pendant plus d'un an sur l'héritage toxique des deux grandes guerres mondiales et la pollution liée à l'armement.

Les journalistes ont poursuivi le travail de l'Anses publié en mai 2023 sur les polluants émergents dans l'eau potable, afin d'étendre leur champ de recherche à des villes et villages non concernés par l'étude.

Vingt échantillons d'eau du robinet d'habitants du Grand Est et des Hauts-de-France, vivant à proximité d'anciens sites de stockage et de destruction, ou de sites militaires toujours en activités ont été prélevés. De l'eau potable a été prélevée à Reims, Saint Hilaire le Grand, Souain Pertes les Hurlus, Sommepy, Mourmelon Le Petit, Mourmelon Le Grand, Suippes, Clermont en Argonne, Vauquois, Varennes en Argonne, Asfeld, Manre, Saint Erme, Pignicourt, Sissonne, Neufchatel sur Aisne, La Malmaison, Villeneuve sur Aisne et des analyses d'explosifs y ont été opérées.

Ils ont pu mesurer les niveaux de métaux lourds et de perchlorate, mais surtout pour la première fois en France réaliser en partenariat avec le chercheur Aaron Beck, responsable du laboratoire Geomar du centre de recherche Helmholtz pour les recherches océaniques de Kiel, des mesures de composants d'explosifs, tels que le TNT et ses dérivés, le RDX, le HMX, le TNB, le Tetryl et le PETN, dont la toxicité est questionnée. Survingt échantillons d'eau potable, 17 contenaient des résidus d'explosifs, dont deux, à Mourmelon Le Grand et à Asfeld, à des taux dépassant les recommandations de l'agence de santé américaine - la seule norme existante à ce jour pour encadrer les explosifs dans l'eau de consommation.

### Entre autres :

- Le RDX est potentiellement cancérogène selon l'Agence de protection environnementale américaine et peut avoir des effets toxiques sur l'être humain et l'environnement selon le *Conflit and Environment Observatory*.

- Le TNT est potentiellement cancérogène, il est suspecté de nuire à la fertilité et de provoquer des malformations génétiques selon l'ECHA et le *Conflit and Environment Observatory*.

- Le DNT est cancérogène, mutagène possible et susceptible d'avoir un effet toxique sur la reproduction selon l'ECHA.

Que fait actuellement la région, Monsieur le Président, pour traiter le problème et que compte-t-elle faire maintenant que de nouvelles données sont à votre disposition ? ◆

### Séance Plénière du 15 décembre 2023

## PFAS à Cristal Union

Jeudi 9 octobre, la presse a révélé que Cristal Union, premier fournisseur de sucre à l'industrie agroalimentaire française, était confronté à une vaste contamination aux PFAS.

Des champs de betteraves aux usines, ces polluants éternels se sont immiscés dans l'ensemble de la chaîne de production de Cristal Union. Des taux anormalement élevés de rejet de fluo organique absorbable (AOF) ou d'acide heptafluorobutyrique (PFBA) ont été observés dans l'usine d'Arcis-sur-Aube.

Au-delà du montant de la concentration aux PFAS, ce qui interpelle particulièrement ici, est l'engrenage de la contamination. En effet, les eaux de lavage polluées sont déversées par les agriculteurs - qui n'avaient aucunement connaissance de la pollution des eaux épandues - dans les champs des communes aux alentours. La zone d'épandage est alors contaminée, tout comme les sols et les cultures qui s'y développent. Les dérivés des betteraves vendus par Cristal Union et destinés aux animaux, sont donc contaminés et menacent l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Le géant du sucre est ainsi confronté à une véritable spirale infernale de pollution aux PFAS. Alors que Cristal Union vante le caractère vertueux de sa logique circulaire, celle-ci est, dans la réalité, particulièrement nocive.

Selon l'enquête menée conjointement par Disclose et France 3 Champagne-Ardenne, l'usage massif de pesticides depuis des années pourrait être à l'origine des PFAS détectés dans l'usine.

Monsieur le Président, face à l'ampleur de la pollution aux PFAS du site d'Arcis-sur-Aube et à un degré moindre du site de Bazancourt, pourriez-vous, dans un souci de santé publique - particulièrement celle des agriculteurs chargés d'épandre les eaux polluées - et dans un objectif de transparence, demander à la préfecture de la région Grand Est et à l'Université de Reims Champagne-Ardenne de communiquer publiquement les résultats de l'étude lancée par Cristal Union au printemps 2024 ? ◆

# CARTE BLANCHE À ...

## L'UNIVERSITE POPULAIRE D'ÉCOLOGIE DE LA MARNE

### Le Sillon Vert a rencontré Sylvie MAHU, présidente de l'UPEM.

#### Qu'est-ce que l'UPEM ?

En 2022, le fondateur du projet, Gilles Lenice, propose de réunir trois associations (Champagne Ardenne Nature Environnement, la Ligue de l'Enseignement et Reims Verts l'Avenir) en une structure dédiée à la cause environnementale. Constituée en association en mai 2023, l'Université Populaire d'Ecologie de la Marne est née !

#### Quels sont les objectifs de l'UPEM ?

L'ambition est de permettre à tout citoyen (actifs, chômeurs, retraités, étudiants ...) d'accéder à des connaissances scientifiques concernant l'écologie. Nous souhaitons nous inscrire dans une démarche d'éducation populaire pour prendre conscience collectivement des enjeux sociaux actuels. Partager et confronter les analyses de ces enjeux doit permettre à chacun.e de se les approprier. L'étape suivante consiste à faire émerger des propositions concrètes en direction des pouvoirs publics.

#### Un groupe « Action-Recherche » de l'UPEM travaille depuis plusieurs mois sur le thème de l'eau : où en êtes-vous de ce projet ?

Le groupe « Eau » présentera prochainement le résultat de ses premiers travaux. Couvrir les multiples aspects de cette thématique est une vaste entreprise, qui nécessite pas mal d'investissement personnel. Mais ce sujet nous passionne. Pour preuve, mardi 2 décembre 2025, le livre de Baptiste Morizot, "Rendre l'eau à la terre", a été présenté dans le cadre de notre atelier lecture à la MVA de Reims ; le 28 mars 2026, une table ronde se tiendra à la Fête de l'Eau de Val de Vesle sur la qualité de l'eau, les polluants éternels et l'impact des PFAS sur la santé.

#### A ton avis, quelles sont vos plus belles réussites ?

Notre festival de cinéma itinérant, écologique et positif *Clap pour le futur*, mené avec Cinéligue pendant 2 ans,

a été un vrai succès. Et aussi notre dernier ciné-débat à Opéraims, autour du film "Le Vivant qui se défend". Il nous a demandé pas mal de préparation, mais quelle satisfaction d'avoir réuni 120 personnes !

#### Quel bilan tires-tu de cette première année en tant que présidente de l'UPEM ?

Je suis heureuse de contribuer à faire évoluer les mentalités. Il est tellement important d'aller vers les autres pour sortir de sa propre zone de confort ! Echanger avec d'autres associations ou nous déplacer dans des maisons de quartier a permis de faire se rencontrer des gens différents. Même chose lorsque nous menons des actions avec l'Ecole des Jardiniers ou Les Bons Restes, par exemple.

Les occasions d'agir ne manquent pas... mais ce sont plutôt les bras qui manquent. Il y a beaucoup de prises de contacts sur le terrain, mais au final trop peu d'adhérents. Il va nous falloir trouver un autre fonctionnement pour assurer la pérennité de l'UPEM. Notre newsletter, envoyée à chaque début de mois, devrait y contribuer.

#### Et quels projets ?

Les projets ne manquent pas : En janvier le premier 'Clap pour le futur' de 2026 sera avec le film "Le chant des forêts", en février, l'UPEM se présentera lors d'une soirée-slam ; en mars ce sera la Fête de l'Eau de Val de Vesle ; en avril, une rencontre sur le numérique et l'IA (avec des invités surprise) ; en septembre 2026, participation au « Village Campus » ; en 2026-2027, stage avec « Sud Education » sur le thème : « Catastrophe écologique, effondrement du vivant, comment l'école pourrait être à la hauteur ? » destiné à un public d'enseignants (de la maternelle au lycée). Et nous serons bien sûr présents au festival solidaire FestiSol. ◆

# EN BUS CONTRE LA LOI « OMNIBUS »

L'association CANOPEE se bat depuis plusieurs années face aux lobbys de la filière bois. Son objectif ? Défendre une sylviculture plus respectueuse des écosystèmes et un meilleur encadrement de l'exploitation forestière. Evidemment, elle ne se fait pas que des amis...

Portée par des dizaines de milliers d'adhérents et de sympathisants, CANOPEE a décidé cet automne de se rendre à Bruxelles pour faire entendre la voix des arbres, celle des forêts, et la nôtre bien sûr.

Le 13 octobre 2025, nous sommes donc allés accueillir le bus CANOPEE à son arrivée à Monthermé, pour la 8ème étape de son parcours de 1.500 kms. Nous étions

fier·e·s d'arborer les couleurs des Ecologistes, aux côtés d'autres organisations et syndicats engagés. Ce fut un moment à la fois digne et festif, dont nous nous souviendrons longtemps. Retrouvez-nous dans le film émouvant qui a été tiré de cette aventure, [accessible ici](#)

Une semaine plus tard, la Commission Européenne annonçait qu'elle changeait d'avis ! L'affaire est loin d'être terminée, mais si vous voulez suivre les étapes de ce feuilleton administratif, [c'est ici](#)

Et soyez sûr·e·s que nous ne laisserons pas tomber ! ♦



# L'AGENDA

**Les 15 mars et 22 mars 2026 auront lieu les 1er et 2ème tours des élections municipales.**

L'échelon local est idéal pour faire progresser l'écologie, avec des mesures concrètes sur nos territoires. Cela nécessite de détenir la majorité des sièges dans les conseils municipaux et dans les communautés d'agglomération.

## Dès ce jour : Top départ de votre engagement dans la campagne des municipales !

Pour rejoindre les militant-es déjà engagés dans la campagne électorale :

- dans les Ardennes (Charleville-Mézières)
- l'Aube (La Chapelle St Luc, Sainte-Maure, Troyes)
- la Marne (Châlons-en-Champagne, Epernay, Reims, Tinqueux)
- en Haute-Marne

Complétez ce formulaire nous vous rappellerons pour vous dire toutes les façons possibles d'aider.  
Merci par avance !

Si vous souhaitez consolider vos compétences et trouver des

ressources pour asseoir votre engagement, en particulier dans les communes rurales, notre organisation peut vous aider.

Rendez-vous sur notre plateforme dédiée aux élections municipales, vous trouverez :

- Le bilan de nos maires,
- de quoi créer une liste citoyenne,
- et surtout notre socle programmatique avec toutes nos mesures pour une écologie qui protège !

Pour recevoir les informations sur nos groupes locaux en Champagne-Ardenne, c'est ICI

« N'hésitez pas à nous contacter, nous faire part de remarques ou questions :

[champagneardenne@gmail.com](mailto:champagneardenne@gmail.com)



**TÉLÉCHARGER ÉCOLO!, L'APPLICATION MOBILE POUR AGIR EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE**

**RETROUVEZ  
L'ACTUALITÉ DE  
LA RÉGION  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
EN CLIQUANT ICI**



L'application **Ecolo!** vous connecte directement aux actions près de chez vous – infos clés, matériels, formations, outils de contact... tout est à portée de main pour faire la différence, ensemble.

Téléchargez l'application Ecolo! et rejoignez le mouvement !

**L'ÉCOLOGIE  
VOUS PROTÈGE !**

Alimentation · Biodiversité · Culture · Démocratie · Économie · Énergie · Mobilités · Santé · Sécurité · Solidarité · Urbanisme



**Ensemble, amplifions  
la dynamique pour  
des communes plus  
vertes et solidaires !**

